

Liste des stations de véhicules et localisation des coffrets à clés

mise à jour le 5 juillet 2007

- 1 SUTHERLAND**
 Stationnement municipal au coin des rues Sutherland et St-Olivier.
 COFFRET : Fixé sur le lampadaire au fond du stationnement.
 ATTENTION : Les véhicules doivent *obligatoirement* être garés à droite de la pancarte où il est inscrit « Défense de stationner excepté véhicules identifiés ». C'est à l'abonné qu'incombe la responsabilité de respecter cette directive. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 20\$, plus les frais (remorquage, contraventions, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 2 OLIVIER-ROBITAILLE**
 Stationnement municipal en face du 645, de la Tourelle.
 COFFRET : Fixé sur le mur de pierre, du côté de la rue Olivier-Robitaille.
- 3 DES FRANCISCAINS**
 Stationnement municipal à l'intersection des rues Dolbeau et de l'Alverne.
 COFFRET : Fixé sur le poteau d'Hydro-Québec, à gauche en entrant dans le stationnement.
- 4 11^e RUE**
 Stationnement municipal de la 11^e Rue, au coin de la 3^e Avenue (derrière les commerces qui bordent le côté ouest de la 3^e Ave).
 COFFRET : Fixé sur le lampadaire le plus près de la 11^e Rue.
- 5 STE-GENEVIÈVE**
 Au coin de Ste-Geneviève et de St-Olivier (l'entrée du stationnement donne sur la rue St-Olivier, à l'est de Ste-Geneviève).
 COFFRET : Difficile à voir. Fixé sous le porche, au fond du stationnement, devant la sortie arrière du bâtiment.
- 6 LUCIEN-BORNE**
 Stationnement municipal qui dessert le Centre Lucien-Borne. L'entrée donne sur la côte Sherbrooke.
 COFFRET : Fixé sur le lampadaire le plus près de la côte Sherbrooke.
- 7 DE L'ESPLANADE**
 Stationnement municipal au coin des rues d'Auteuil et Ste-Anne (à côté du bureau d'information touristique, là où se trouve l'aire d'attente des calèches).
 COFFRET : Pour trouver le coffret, suivre le chemin que doivent emprunter les autos pour se rendre dans la section réservée aux détenteurs de vignettes : le coffret est fixé sur un petit poteau à gauche, dans la haie, à l'entrée de cette zone.
 ATTENTION : Les véhicules doivent *obligatoirement* être garés dans les zones réservées aux détenteurs de vignettes. Il est strictement défendu de garer les voitures du côté des parcomètres.
- 8 ST-GABRIEL**
 Stationnement municipal au coin de St-Gabriel et de Ste-Geneviève (derrière chez Moisan).
 COFFRET : Fixé sur un petit poteau à l'entrée de la section est du stationnement. Il est possible de laisser le véhicule dans l'une ou l'autre des deux sections.
- 9 DES DOMINICAINS**
 Au coin de Grande-Allée et de Bourlamaque (à côté du Musée du Québec; l'entrée du stationnement fait face à la rue Bourlamaque).
 COFFRET : Fixé sur le mur du presbytère, au fond du stationnement.
- 10 ST-GERMAIN**
 Stationnement municipal situé à l'intersection des rues Hermine et St-Germain. COFFRET : Fixé sur le petit poteau.
- 11 ST-VALLIER**
 Stationnement municipal situé à l'intersection des rues Carillon et St-Vallier. COFFRET : Fixé sur le lampadaire du stationnement qui se trouve le plus près de l'intersection St-Vallier/Carillon.
- 12 BELVÉDÈRE**
 Rue Belvédère, coin Père-Marquette (derrière le bâtiment situé au 880, Père-Marquette).
 COFFRET : Fixé sur un poteau, du côté droit de l'entrée.
- 13 EUGÈNE-LAMONTAGNE**
 Stationnement du dépanneur Couche-Tard situé au coin de la 18^e Rue (Eugène-Lamontagne) et de la 1^{ère} Avenue.
 COFFRET : Fixé sur le mur du dépanneur faisant face à l'entrée du stationnement qui donne sur la 18^e Rue (Eugène-Lamontagne).
- 14 COLLÈGE ST-CHARLES-GARNIER**
 Stationnement du Collège qui longe le boulevard René-Lévesque, au coin de Joffre.
 COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui se trouve le plus près de René-Lévesque et de la bibliothèque municipale.
- 15 FERLAND**
 Stationnement municipal situé le long de la 8^e Avenue (au coin de la 16^e Rue).
 COFFRET : Fixé sur un petit poteau, à droite de l'entrée du stationnement.
- 16 DE LA RONDE**
 Stationnement municipal situé juste à côté de la Caisse populaire, au coin de De La Ronde et du chemin de la Canadière.
 COFFRET : Fixé sur un petit poteau, du côté de la Caisse populaire.
- 17 MARCHÉ DU VIEUX-PORT**
 Section du stationnement municipal servant aux clients du marché. L'entrée se situe sur la rue Abraham-Martin (à côté du centre de tri de Postes Canada). Nos espaces de stationnement sont dans la 2^e section à gauche, immédiatement avant la guérite qui donne accès au marché.
 COFFRET : Fixé sur la guérite.
 N. B. : Pour entrer et sortir du stationnement, utiliser la carte magnétique qui se trouve dans le coffre à gants. L'abonné est responsable de la carte magnétique et doit la remettre dans le coffre à gants après chaque utilisation. À défaut de se conformer à cette directive, une pénalité de 20 \$ sera appliquée.
- 18 ST-SACREMENT**
 Stationnement municipal situé à côté de la Caisse populaire près de l'intersection Holland/chemin Ste-Foy.
- COFFRET : Fixé sur un poteau, à côté de la sortie qui donne sur le stationnement de la Banque de Montréal.
 ATTENTION : Les véhicules doivent *obligatoirement* être garés dans les zones réservées aux détenteurs de vignettes. Il est strictement défendu de garer les voitures du côté des parcomètres. Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de garer la voiture dans un espace réservé aux détenteurs de vignettes, veuillez garer la voiture dans la rue là où la vignette de stationnement vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour les en avertir. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, contraventions, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 19 HOLLAND ET LAURIER**
 Stationnement de la station-service Shell, qui se trouve au coin de Holland et du boulevard Laurier.
 COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui se trouve derrière la station-service (près des arbres).
 ATTENTION : Pour éviter que les voitures soient inaccessibles après la fermeture des bureaux de la compagnie AVIS, les véhicules doivent *obligatoirement* être garés dans la section du stationnement qui se trouve à l'extérieur de la zone clôturée. C'est à l'abonné qu'incombe la responsabilité de respecter cette directive. Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous y conformer, veuillez communiquer avec le service des réservations pour convenir d'une procédure. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 20 \$, plus les frais (remorquage, contraventions, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 20 DU PONT**
 Stationnement municipal qui dessert le Centre communautaire St-Roch, coin Du Pont/Prince-Édouard.
 COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui se trouve au coin des rues Du Pont et Prince-Édouard.
- 21 WILLIAM ET LAURIER**
 Stationnement derrière l'église St-Charles-Garnier. Pour éviter de vous perdre, il est préférable d'entrer par la rue William.



- COFFRET : Fixé sur la clôture qui délimite le stationnement (section de la clôture peinte en gris).
- 22 BERGERVILLE**
Stationnement municipal situé au coin des rues Bergerville et Charles.
COFFRET : Fixé sur un petit poteau, au fond du stationnement, du côté de la rue Harriet.
- 23 4^e RUE**
Stationnement municipal, sur la 4^e Rue, entre la 2^e et la 3^e Avenue.
COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui borde la 4^e Rue.
- 26 STE-ANGÈLE**
Stationnement situé sur la rue Ste-Angèle, entre les rues McWilliam et Elgin.
COFFRET : Fixé sur la guérite verte en entrant dans le stationnement.
- 27 DORCHESTER**
Grand stationnement qui se trouve sur la rue St-Vallier, entre les rues Dorchester et Caron, derrière Les Copies de la Capitale.
COFFRET : Fixé sur le poteau se trouvant sur le bord de la rue St-Vallier, en face de la guérite.
- 28 ÉGLISE ST-MARTYRS**
Stationnement de l'Église St-Martyrs situé au 735, rue Père-Marquette, à l'intersection de l'avenue Murray.
COFFRET : Fixé sur le pignon de la petite bâtisse face aux escaliers de l'église.
N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto. Ne jamais stationner les voitures vis-à-vis les escaliers qui donnent sur la rue Père-Marquette. Le non-respect de ces règles entraîne une pénalité de 50\$, plus les frais (remorquage, contraventions, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 29 CÔTE D'ABRAHAM**
Stationnement situé à l'arrière du Patro St-Vincent-de-Paul sur la rue Côte d'Abraham. L'entrée du stationnement est face à la rue St-Augustin.
COFFRET : Fixé sur la guérite en bois au fond du stationnement.
- 30 ÉGLISE ST-ALBERT-LE-GRAND**
Stationnement de l'Église St-Albert-le-Grand, situé au 3055 de la 2^e Avenue. Pour accéder au stationnement, emprunter l'entrée sur la 2^e Avenue, entre les rues des Frênes et des Saules.
COFFRET : Fixé sur le mur de l'église, à gauche de la porte dorée, près de l'entrée du stationnement.
- 35 LAVIGUEUR**
Stationnement situé au coin de la rue Lavigueur et de la côte Badélard.
COFFRET : Fixé sur la clôture de bois qui longe la rue Lavigueur, tout près de l'entrée du stationnement.
- 36 PATRO ROC-AMADOUR**
Stationnement du Patro Roc-Amadour sur la 1^{ère} Avenue entre la 22^e Rue et la 24^e Rue.
COFFRET : Fixé sur le mur de brique rose, à l'entrée principale du Patro.
- 37 289 ST-JEAN**
Stationnement du 289, rue St-Jean, au bout de la rue Sutherland.
COFFRET : Fixé sur l'escalier de bois.
- 38 SALABERRY ET LOCKWELL**
Stationnement situé au 870, De Salaberry, à l'intersection de la rue Lockwell.
COFFRET : Fixé sur le mur du bâtiment situé au 870, De Salaberry, à côté de l'escalier de métal noir.
- 39 ROLAND-BEAUDIN ET DE L'ÉGLISE**
Stationnement du Centre sportif de Sainte-Foy, juste derrière la gare d'autocars. Lien rapide par le Métrobus de ou vers Québec via les lignes 800 ou 801.
COFFRET : Fixé sur le mur de l'entrée principale de l'aréna, située au 942, Roland-Beaudin.
- 40 PYRAMIDE DU CLAP**
Stationnement de la Pyramide, au coin des rues Nérée-Tremblay et Nicolas-Pinel. Nos espaces se trouvent juste à côté de la porte d'entrée qui donne sur les locaux de la pâtisserie Chez Mom's (du côté de la rue Nicolas-Pinel). Lien rapide par autobus via la ligne #7.
COFFRET : Fixé sur le mur de la Pyramide, à gauche de la porte d'entrée qui fait face à nos espaces.
- 41 AQUEDUC ET DOLLARD**
Stationnement municipal situé à l'intersection des rues Aqueduc et Dollard.
COFFRET : Fixé au poteau en ciment sur l'îlot de gazon.
- 42 275 DU PARVIS**
Stationnement du Centre Champlain situé au 275, rue du Parvis (au coin de la rue des Commissaires).
COFFRET : Fixé sur le mur du bâtiment, à gauche en entrant (près de la distributrice de permis de stationnement).
- 43 ST-JEAN ET PHILIPPE-DORVAL**
Stationnement situé au 190, St-Jean, à l'intersection de la rue Philippe-Dorval (juste à côté du poste de pompiers).
COFFRET : Fixé sur la guérite rouge qui se trouve à l'entrée du stationnement.
- 44 DES ÉRABLES ET RENÉ-LÉVESQUE**
Stationnement du 991, Des Érables. L'entrée est située sur le boulevard René-Lévesque, juste au coin de la rue Des Érables.
COFFRET : Fixé sur la clôture de fer forgé, face à la zone réservée à Communauto.
- 45 DALHOUSIE**
Stationnement situé au 50, rue Dalhousie, en face du musée de la Civilisation. Nos espaces se trouvent dans la section ouest du stationnement, c'est-à-dire dans la partie réservée aux détenteurs de vignettes mensuelles (du côté du débarcadère du Louis-Jolliet).
COFFRET : Fixé sur un lampadaire, à droite de la barrière.
- 46 CASOT**
Stationnement du 977 rue Casot. Les espaces de stationnement sont situés dans la ruelle à laquelle on peut accéder soit par la rue de Manrèse, soit par la rue Père-Marquette ou bien encore par la rue Casot.
COFFRET : Fixé sur la galerie de bois.
- 47 BOIVIN ET MYRAND**
Stationnement de la maison des Entreprises de Cœur, situé au 2120, Boivin, à l'intersection de la rue Myrand.
COFFRET : Fixé sur le mur de ciment de la clôture.
- 48 HOLLAND ET BARRIN**
Stationnement du YWCA, situé au 855, av. Holland.
COFFRET : Fixé sur le mur, à l'intérieur du hall d'entrée (ce dernier est ouvert 24 heures sur 24).
- 49 ST-LOUIS ET DORIMÈNE-DESJARDINS (Lévis)**
Stationnement du 36, rue St-Louis, à l'intersection de la rue Dorimène-Desjardins.
COFFRET : Fixé sur un poteau.
N.B. Les véhicules de cette station doivent obligatoirement être garés dans les espaces réservés à Communauto. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 50 GALIPEAULT**
Stationnement du 1210-1220, rue Galipeault. Nos espaces de stationnement sont situés dans la ruelle. Celle-ci est accessible soit par la rue Galipeault soit par la rue Briand.
- COFFRET : Fixé au bas de l'escalier qui mène à la cave.
- 51 ARAGO ET JÉRÔME**
Stationnement de la Coop du Vieux Moulin, situé au 35, Arago Est.
COFFRET : Fixé sur le muret de béton, à l'entrée du stationnement.
- 52 RÉSIDENCES DE L'UNIVERSITÉ**
Stationnement qui se trouve derrière les pavillons Parent et Moraud (résidences étudiantes), entre les bâtiments et le boul. Laurier. Accès à pied facile à partir des résidences ou à partir de l'arrêt du métrobus. Dans ce cas, longez le pavillon Pollack et contournez le terrain de basketball qui se trouve devant le pavillon Lemieux pour accéder directement au stationnement. Ce passage piétonnier est entretenu même en hiver.
COFFRET : Sur le premier lampadaire que l'on rencontre en entrant dans le stationnement et qui délimite les zones de permis « 3 et R » et « 1 et R ». N. B. : Les voitures doivent obligatoirement être garées dans la zone # 1 du stationnement. Si le stationnement où se trouve normalement le véhicule est plein, celui-ci peut être laissé dans tout autre stationnement du campus (sauf les zones de parcomètres). Vous devez alors communiquer avec le service des réservations pour nous en avertir (trouvez au préalable tous les repères qui nous seront nécessaires pour aider l'usager suivant à retrouver le véhicule).
- 53 D'ESTIMAUVILLE ET DE LA CANARDIÈRE**
Stationnement du restaurant le Pizza Resto 2 Frères, situé au 2700, chemin de la Canardière, à l'intersection de la rue d'Estimauville.
COFFRET : Fixé sur le mur de la bâtisse.
- 55 CAMPANILE ET LAUDANCE**
Stationnement intérieur de la Résidence du Campanile, situé au 901, rue Laudance. L'accès piétonnier au stationnement est situé vis-à-vis du 3753, rue du Campanile. L'entrée et la sortie des véhicules donnent sur la rue Laudance. Utiliser la porte de garage automatisée située à droite de l'entrée principale de la Résidence.
COFFRET : Fixé sur le mur de béton entre les espaces de stationnement # 107 et # 108.
N. B. : Les voitures doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto, soit les espaces # 78, 79, 107 et 108. Après votre passage, vous devez remettre en place la chaîne bloquant l'accès aux espaces de stationnement. Le non-respect de ces règles entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).

**56 JARDINS MÉRICI**

Stationnement situé derrière le 801 Grande Allée Ouest. Le stationnement est accessible par la prolongation de la ruelle des Braves (l'entrée principale des Jardins Mérici est située au 845, Grande Allée Ouest).

COFFRET : Fixé sur un lampadaire, face à la guérite.

N. B. : Pour entrer et sortir du stationnement, utiliser la carte magnétique qui se trouve dans le coffre à gants. L'hiver, les voitures de cette station ne doivent pas être stationnées dans la section du fond, là où la neige est accumulée, afin de ne pas nuire au déneigement. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre). Voir la signalisation.

57 DE MONACO ET LEMIEUX

Stationnement du dépanneur Couche-Tard, situé au 2585, boulevard de Monaco, à l'intersection de la rue Lemieux.

COFFRET : Fixé sur le mur donnant sur la rue Lemieux, vis-à-vis les espaces réservés à Communauto.

58 BOURDAGES ET WILFRID-HAMEL

Stationnement du More Deli Bar situé au 575, boulevard Wilfrid-Hamel. Le stationnement est accessible par la rue Bourdages, en face du numéro 959.

COFFRET : Fixé sur le lampadaire, près de l'entrée du stationnement.

59 CARON ET LALEMANT

Stationnement situé au 205, rue Caron, à l'intersection de la rue Lalemant.

COFFRET : Fixé sur la guérite.

POUR ENTRER ET SORTIR DU STATIONNEMENT : Utiliser la carte magnétique qui se trouve dans le coffre à gants. L'abonné est responsable de la carte magnétique et doit la remettre dans le coffre à gants après chaque utilisation. À défaut de se conformer à cette directive, une pénalité de 20 \$ sera appliquée.

N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto, soit les lots # 9 et # 67. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).

60 ARÉNA PATRICK-POULIN

— à venir

61 49^e RUE ET 1^{ère} AVENUE

Stationnement du Centre de massothérapie de Québec situé au 4925, 1^{ère} Avenue, à l'intersection de la 49^e Rue Ouest.

COFFRET : Fixé sur le mur de la bâtisse adjacent à la façade, près du coin.

N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées à l'avant de la bâtisse, dans les espaces le plus près du coffret et longeant la 1^{ère} Avenue. Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule ailleurs sur le terrain là où la signalisation le permet. S'il vous est impossible de garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer dans la rue là où la signalisation vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour nous en avvertir.

62 HALLES STE-FOY

Stationnement du dépanneur Couche-Tard situé au 2499, chemin Ste-Foy.

COFFRET : Fixé sur le mur de côté, au fond du stationnement, à proximité des portes de service du dépanneur.

N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces situés sur le côté du dépanneur Couche-Tard. Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule ailleurs sur le terrain là où la signalisation le permet. S'il vous est impossible de garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer dans la rue là où la signalisation vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour nous en avvertir.

63 JEAN-LESAGE ET ST-PAUL

Stationnement de la Gare du Palais, situé à l'intersection du boulevard Jean-Lesage et de la rue Saint-Paul.

COFFRET : Fixé sur le lampadaire situé au centre du stationnement, le plus près de la rue Saint-Paul.

N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les zones réservées aux détenteurs de vignettes mensuelles. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).

64 3^e AVENUE ET 77^e RUE

Stationnement du Cégep Limoilou (Campus Charlesbourg) situé au 7600, 3^e Avenue Est. L'entrée du stationnement se trouve à l'intersection de la 3^e Avenue Est et de la 77^e Rue Est. Les espaces réservés à Communauto se trouvent au centre, tout près de l'entrée du stationnement.

COFFRET : Fixé sur le lampadaire situé à proximité des espaces réservés à Communauto.

65 CÔTE DE LA PENTE-DOUCE ET CALIXA-LAVALLÉE

Stationnement municipal du Centre d'aire canin de

Québec, situé sur la côte de la Pente-Douce, à l'intersection de l'avenue Calixa-Lavallée.

COFFRET : Fixé sur le lampadaire situé à l'entrée du stationnement.

66 STE-FOY ET CARDINAL-BÉGIN

Stationnement intérieur de l'immeuble à logements Le Deauville, situé au 1025, chemin Ste-Foy. Pour accéder au garage, entrez le code d'accès inscrit sur le porte-clés qui se trouve avec la clé de la voiture, sur le clavier du commutateur, pour actionner la porte de garage. Une fois à l'intérieur, notre véhicule est garé sur le lot # 21. POUR ENTRER ET SORTIR DU GARAGE AVEC UN VÉHICULE : respecter la signalisation en vigueur et lire attentivement les instructions qui se trouvent dans le véhicule. Pour sortir du stationnement, appuyer sur le bouton du commutateur. Pour des explications plus détaillées, consulter le cartonnet plastifié qui se trouve dans le coffre à gants.

COFFRET : Fixé sur le mur arrière de l'immeuble où se trouve la descente du garage, à proximité du commutateur.

N. B. : La voiture de cette station doit obligatoirement être garée sur le lot # 21. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).

67 DES QUATRE-BOURGEOIS ET DUCHESNEAU

Stationnement du dépanneur Couche-Tard, situé au 3210, chemin des Quatre-Bourgeois, à l'intersection de l'avenue Duchesneau.

COFFRET : Fixé sur le lampadaire le plus près de l'avenue Duchesneau, à l'entrée du stationnement.

68 STE-FOY ET DE LA SUÈTE

Stationnement du dépanneur Couche-Tard, situé au 3056, chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la route de La Suète.

COFFRET : Fixé sur le mur de façade de la bâtisse, à droite de la porte d'entrée.

69 RENÉ-LÉVESQUE ET BELVÉDÈRE

Stationnement du dépanneur Couche-Tard, situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, à l'intersection de l'avenue Belvédère.

COFFRET : Fixé sur le mur de brique de la bâtisse,

du côté de l'avenue Belvédère.

N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto.

S'il vous est impossible de garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer dans la rue là où la signalisation vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour nous en avvertir. Ne jamais bloquer les pompes à essence !

70 STE-FOY ET PIE XII

Stationnement du dépanneur Boni-Soir, situé au 3530, chemin Sainte-Foy.

COFFRET : Fixé sur le poteau en bois situé à proximité des espaces réservés à Communauto. N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).

71 PARADIS ET LOUIS-JOLLIET

Stationnement de l'Église Saint-Thomas d'Aquin située au 2125, rue Louis-Jolliet. L'entrée du stationnement se trouve à l'arrière de l'église, sur la rue Paradis.

COFFRET : Fixé sur le poteau en bois qui se trouve au centre du stationnement, du côté du presbytère.

72 DE LA SALLE ET DE LA CHAPELLE

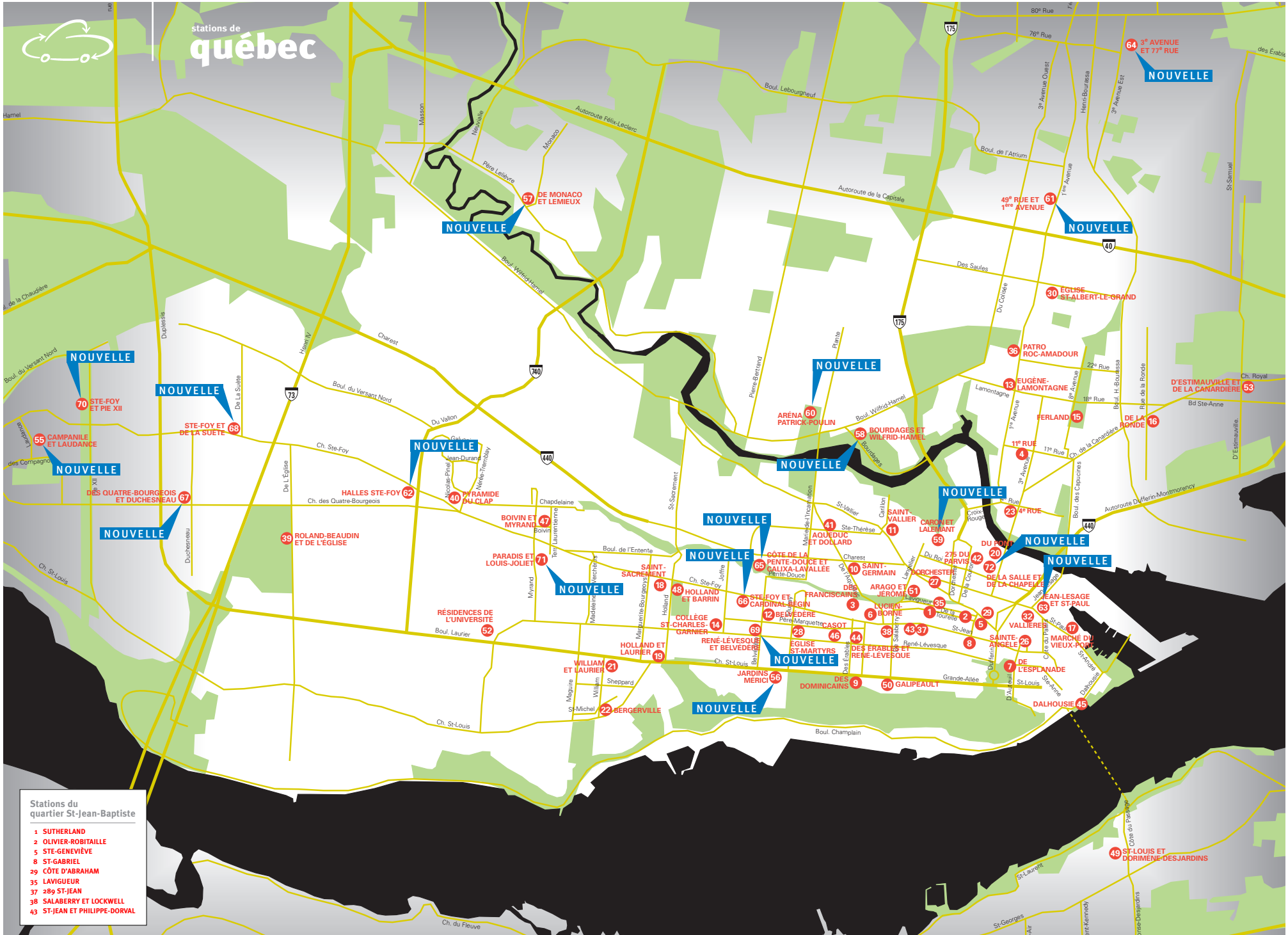
Stationnement situé au 630, rue De La Salle, à l'intersection de la rue de la Chapelle.

COFFRET : Fixé sur le mur de la bâtisse, au fond du stationnement.

N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).

AU SUJET DE L'IMPRESSION

Ce document est conçu pour pouvoir s'imprimer facilement sur n'importe quelle imprimante domestique. Pour l'imprimer sous la forme d'une brochure recto-verso, télécharger plutôt le document suivant : www.communauto.com/images/liste_stations_QC_brochure.pdf.



Pour prendre connaissance de la toute dernière liste des stations et pour en imprimer soi-même un exemplaire, consulter la rubrique « Localisation des véhicules » à www.communauto.com